

COORDONNÉES DE LA CHAMBRE

Nom :

Adresse :

Représentant de la Chambre

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Personne en charge du contrat CFC (si différente du représentant de la Chambre)

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

**COORDONNÉES DES SERVICES CONCERNÉS
AU SEIN DE LA CHAMBRE (ou joindre une liste)**

Nous vous remercions de bien vouloir compléter, ci-contre,

la liste des services de votre Chambre
ayant des activités documentaires
et/ou réalisant des panoramas de presse.

Pour chaque service concerné, il convient de compléter

une fiche déclarative individuelle
(voir ci-joint)

(si le nombre de formulaires est insuffisant, vous pouvez dupliquer l'une des fiches
ou nous en demander des exemplaires supplémentaires).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout organisme qui aura retourné au CFC la présente fiche complétée pourra, sur demande auprès de celui-ci, obtenir la communication ou la rectification des informations la concernant. Le CFC traitera ces informations comme confidentielles.

DOCUMENT À RETOURNER AU CFC - 20, rue des Grands-Augustins • 75006 Paris

Tél. : 01 44 07 57 35 • Fax : 01 44 07 10 54 • j.magueres@cfcopies.com

NOM DU SERVICE de la CCI

Personne en charge du contrat CFC (au sein du service)

Nom : Fonction :

Téléphone : E-mail :

ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES - du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Avez-vous réalisé des **reprographies d'œuvres protégées à des fins documentaires** (cf. détail au verso) sur la période indiquée ci-dessus ?

☐ OUI – nombre total de pages* :

☐ NON

PANORAMAS DE PRESSE - du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Avez-vous réalisé des **panoramas de presse papier** (cf. détail au verso) sur la période indiquée ci-dessus ?

☐ OUI – Complétez le tableau ci-dessous :

☐ NON

Périodicité	Nombre de parutions sur la période	Nombre moyen de pages* par numéro	Nombre d'exemplaires par numéro	Nombre total de pages*

Merci de joindre **impérativement** à cette déclaration la **ventilation, par titre de publication**, des pages de reproductions effectuées (cf. explications au verso).

Nombre de photocopieurs : (autres que strictement réservés à des tâches administratives)

Fait à

Signature et cachet :

Le

ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES

Il s'agit des copies d'œuvres protégées réalisées dans un centre de documentation ou par un service fournissant de la documentation, effectuées **pour les besoins du personnel de la Chambre, des élus, des ressortissants ou des consultants externes, notamment** : les copies "à l'unité" ou destinées à être diffusées en nombre, les copies alimentant les dossiers thématiques et les reproductions des dossiers thématiques, les copies sur demande d'articles référencés dans les bulletins bibliographiques.

PANORAMAS DE PRESSE

Un panorama de presse est une mise à disposition périodique d'articles de presse à une liste de destinataires prédéterminés.

IDENTIFICATION DES TITRES REPRODUITS

Afin que le CFC puisse reverser les sommes perçues aux auteurs et aux éditeurs dont les œuvres ont été photocopiées, nous vous demandons d'identifier les titres des publications reproduites pour la réalisation de votre (vos) panorama(s) de presse (article 6.2 du contrat).

Ainsi, vous devez **impérativement joindre à cette déclaration la ventilation, par titre de publication**, des pages de reproductions effectuées, à partir d'un échantillon de numéros de chaque type de panorama de presse. Le nombre de numéros à prendre en compte, pour un même panorama de presse, est fonction de la périodicité du panorama de presse considéré.

Échantillon d'identification selon la périodicité du panorama de presse

Quotidienne : 20 numéros consécutifs	Mensuelle : 6 numéros consécutifs
Hebdomadaire : 10 numéros consécutifs	Autre : identification au réel

Vous trouverez ci-joint un modèle de tableau pour cette identification. Si vous réalisez plusieurs panoramas de presse, vous devez dupliquer ce tableau et en compléter un par panorama de presse. Pour plus de facilité, ce tableau peut également vous être adressé en format informatique, sur simple demande de votre part.

Si vous souhaitez recevoir des factures différentes, d'une part pour vos activités documentaires, d'autre part pour vos panoramas de presse, il convient de nous en informer.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout organisme qui aura retourné au CFC la présente fiche complétée pourra, sur demande auprès de celui-ci, obtenir la communication ou la rectification des informations la concernant. Le CFC traitera ces informations comme confidentielles.